



05/06/2019

Accepté·e·s à l'université, refusé·e·s sur le territoire !

En cette fin d'année, de nombreux·ses étudiant·e·s étranger·e·s recherchent de l'aide afin de venir étudier à l'Université Clermont Auvergne. En effet ces étudiant·e·s doivent pour venir étudier faire des demandes de titre de séjour, et doivent justifier d'un hébergement en France à moins de cinquante kilomètres autour de l'université, dont iels ne disposent pas encore. Il ne leur est pas possible de se tourner vers le CROUS, qui, s'il peut donner une attestation en tant qu'hébergeur, n'est pas considéré par les divers organismes d'État comme un hébergement "fiable". Ainsi, ces étudiant·e·s sont forcé·e·s à chercher des contacts dans des villes ou iels ne connaissent personne pour trouver un hébergement. De plus, nous avons eu connaissance du fait que des individus peu scrupuleux vendent des attestations contre plusieurs centaines d'euros. **À ajouter donc à la hausse des frais d'inscription pour les étudiant·e·s extracommunautaires**, en frais officieux.

En France, être accepté·e dans une université ne donne pas automatiquement droit à un titre de séjour, ce qui serait pourtant parfaitement logique. De plus, les pouvoirs publics feraient de l'obstruction, demandant aux étudiant·e·s de fournir plus de justificatifs que nécessaire. Enfin, il est compliqué de contacter un bailleur privé et de chercher un hébergement sans être sur place et disposer d'un titre de séjour.

Nous interpellons donc le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et celui des Affaires Étrangères, l'Université Clermont Auvergne et le CROUS de Clermont-Ferrand. **Face à cette situation absurde, nous leur rappelons que notre syndicat revendique qu'une carte étudiante donne automatiquement droit à un titre de séjour.**

Solidaires étudiant-e-s Clermont-Auvergne
<http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/>
sudetudiant63@gmail.com